

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 24 FÉVRIER 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**COMPRA DI PARCELLE SITUATE NANTU À U  
TERRITORIU DI A CUMUNA DI BUNIFAZIU - PRESE  
NECESSARIE PÈ A CSTRUZZIONE DI U GIRATOGHJU  
DETTU "DI L'USPIDALI" NANTU À A RT 40**

**ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES SUR LE  
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BUNIFAZIU -  
EMPRISES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU  
GIRATOIRE DIT "DE L'HÔPITAL" SUR LA RT 40**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport du Président du Conseil exécutif de Corse concerne la proposition d'acquisitions foncières relatives aux travaux d'aménagement du giratoire dit « de l'Hôpital » sur la Route Territoriale 40, sis sur le territoire de la commune de Bunifaziu, ainsi que l'autorisation de signer les actes d'acquisition correspondants.

Sur la RT 40, au niveau de l'intersection avec la voie communale desservant l'hôpital, le carrefour en « T » n'est plus adapté au trafic et aux échanges constatés : visibilité médiocre, nombreux accès riverains non sécurisés, mauvaise lisibilité des intersections, vitesse excessive, manœuvres de cisaillement dangereuses, dépassements ...

Il convient donc d'adapter la géométrie du carrefour et de le sécuriser, par l'aménagement d'un carrefour giratoire à 4 branches regroupant la RT 40 et les voies communales desservant l'hôpital de Bunifaziu.

Cet aménagement permettra d'améliorer le confort, la sécurité des usagers et la lisibilité de l'intersection. Il sécurisera les conditions d'échange avec le réseau routier communal, du cheminement piéton vers les équipements publics.

Les emprises concernées se trouvent sur des propriétés privées (pour une superficie de 18a 85ca).

Il convient d'opérer l'acquisition des emprises soit par actes administratifs d'acquisition amiable soit par actes notariés.

Le cabinet SIBELLA, géomètres-experts à BASTIA, a dressé un plan parcellaire le 5 décembre 2019.

Le cabinet Dolesi, expert près la Cour d'Appel de Bastia, a évalué ces parcelles pour une valeur globale de quatre-vingt quatorze mille quatre cents euros (94 400 €) le 23 juin 2020.

En conséquence, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le projet d'aménagement du carrefour à sens giratoire dit de l'Hôpital sur la RT 40 sur la commune de Bunifaziu.
- **D'APPROUVER** l'acquisition amiable pour un montant total de quatre-vingt quatorze mille quatre cents euros (94 400 €) des emprises suivantes sises sur le territoire de la commune de Bunifaziu :
  - Section D :
  - n° 529 (emprise de 101 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>)

- n° 554 (emprise de 117 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 4 439 m<sup>2</sup>)
- n° 611 (emprise de 74 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 1 337 m<sup>2</sup>)
- n° 613 (emprise de 1 335 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 4 742 m<sup>2</sup>)
- n° 823 (emprise de 1 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>)
- Section G :
  - n° 460 (emprise de 23 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 1 538 m<sup>2</sup>)
  - n° 757 (emprise de 5 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 4 186 m<sup>2</sup>)
  - n° 872 (emprise totale : 106 m<sup>2</sup>)
  - n° 873 (emprise de 110 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 1 269 m<sup>2</sup>)
  - n° 878 (emprise de 1 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 1 261 m<sup>2</sup>)
  - n° 879 (emprise de 12 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 214 m<sup>2</sup>)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.